

Séance du 17 février 1973

Le dix-sept février mil neuf cent soixante treize, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^e Allary, maire.

Etaient présents :

M^e Allary, Forret, Philipeau, Faure, Lhuillier,
Margerie, Boderon, Guedo.

Absents :

M^e Darouie, Joseph, Bonhomme

Vote du Budget Primitif 1973.

Le Conseil municipal vote le Budget Primitif 1973, s'élargissant en recettes qu'en dépenses, à la somme de : 67 147, 16 francs.

Assainissement de la Z.I. zone

Après avoir demandé au Recenseur Municipal certains éclaircissements, notamment au sujet de la participation communale, qui paraît très élevée, le Conseil municipal décide d'annuler la délibération du 26 janvier 1973.

Bail du presbytère.

Le Conseil municipal, considérant qu'il y a lieu d'augmenter le prix du logement du presbytère, décide, en accord avec le locataire, de renouveler le bail existant et de porter le loyer annuel à 1800 francs à compter du 1^{er} janvier 1973. Le locataire demande toutefois que le clépi de la façade soit refait, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

Révision de la liste électorale de la Chambre d'agriculture

Le Conseil désigne M^e Faure Luhut comme délégué.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Secrétaire désigné : M^e Boderon.

Allary

Forret

Philipeau Faure Lhuillier

Margerie

Boderon

Guedo